



Mardi 28 juin 2022

Conseil Municipal du 27 juin : Rouen renforce son engagement pour faire vivre le dialogue citoyen

En juin 2021, la Ville de Rouen s'est dotée d'une nouvelle stratégie de développement de la démocratie et de la participation citoyenne. Dans ce cadre, la Ville a initié une Convention Citoyenne, qui a ouvert la voie à des nouvelles formes de participation. Lors du Conseil Municipal du 27 juin 2022, les élus ont pris acte des propositions émises par la convention citoyenne et ont souhaité prolonger cette démarche en votant la création d'une assemblée citoyenne, permettant une élaboration partagée des politiques publiques. Par ailleurs, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif de la Ville de Rouen de l'année 2021. Forte d'un ratio d'endettement bas, la Ville a une situation très saine. Cette excellente gestion financière permet de faire face aux crises actuelles, notamment la forte inflation et l'augmentation des prix de l'énergie. Cette bonne gestion financière permet également à la Ville de Rouen de mettre en place différents projets et initiatives pour approfondir et garantir ses engagements en matière de transition social-écologique. La présentation du budget climat en atteste. Enfin, la Ville s'engage pour rendre le territoire plus durable et attractif, notamment à travers le programme de renouvellement urbain du quartier Châtelet.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie : « Intégrer davantage les citoyens au cœur du processus d'élaboration et de décisions des politiques publiques est une priorité de notre mandat. C'est pourquoi, nous avons mis en place une assemblée citoyenne dans laquelle les citoyens auront la possibilité de proposer des initiatives, d'interpeller les élus et d'émettre des avis. Convaincus de l'efficacité de l'intelligence collective, nous souhaitons faire de Rouen une ville qui met au cœur de son fonctionnement la démocratie participative, qui inclue les citoyens.

Par ailleurs, la transition social-écologique représente un enjeu et une opportunité que nous devons saisir. Nous avons mis en œuvre de nombreuses politiques publiques en faveur de cette transition et nous nous efforçons d'aller toujours plus loin dans cette dynamique pour faire de Rouen un territoire durable, résilient et en mesure de répondre aux défis de notre époque. Dans ce cadre, nous avons adopté deux conventions importantes : la première, « Refuges » avec les associations Ligue de Protection des Oiseaux et Groupe Mammalogique Normand pour sauvegarder la biodiversité environnante et, la seconde, avec l'association Guidoline chargée de la récupération de cycles trouvés sur la voie publique.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire

Contact presse

presse@rouen.fr

02 35 08 86 53

Enfin, la Ville de Rouen s'efforce de renforcer l'accès à la culture et l'attractivité de son territoire. Dans ce cadre, nous lançons le programme de renouvellement urbain du quartier Châtelet, et renouvelons la convention de partenariat avec l'école Michelet dans le cadre du fonctionnement des classes à horaires aménagés musique. ».

Rouen, une ville dotée d'une assemblée citoyenne

Démocratie et participation citoyenne : avis citoyen rendu à la suite de la convention citoyenne de Rouen sur la transformation et l'adaptabilité de la ville face aux enjeux écologiques

En mars dernier, après trois week-ends de travail intense, les rouennaises et rouennais de la convention citoyenne de Rouen ont rendu leur avis citoyen au Maire et à l'équipe municipale. Tout au long de la convention citoyenne, ils ont répondu à la question : « quelles actions la Ville de Rouen et ses habitants doivent mettre en œuvre pour s'adapter à trois enjeux majeurs du XXIème siècle : le changement climatique, les crises sanitaires et les risques industriels ? »

La participation :

Sur un panel initial de 36 citoyens sélectionnés, 30 étaient présents le premier week-end. A l'issue, 27 d'entre eux ont signé le rapport, trois ayant quitté la convention pour des raisons personnelles. Tout au long de la démarche, les volontaires ont fait preuve d'une grande implication dans la durée, aucune situation de décrochage n'a été identifiée. Les citoyens étaient tous impliqués et ont fait preuve d'une grande rigueur.

La formation :

20 intervenant.e.s ont contribué à la Convention : enseignants chercheurs, représentant.e.s d'organismes publics, des services de la Ville et de la Métropole, d'associations ou de collectifs et une citoyenne ayant participé à une forme similaire de démocratie locale organisée par la Métropole sur les mobilités. Parmi ces intervenant.e.s, 14 sont rouennais ou de la région et 6 sont des spécialistes nationaux de leur domaine.

Malgré un périmètre étendu avec trois enjeux à traiter, rendant plus difficile l'exercice, un rapport riche de propositions concrètes a été produit. Structuré autour de trois grandes parties, il donne une vision des enjeux d'adaptation et de transformation du territoire réaliste mais non alarmiste, car réfléchi et positive. Voici le résumé du rapport :

1. Rouen, une Ville qui se transforme et s'adapte.
 - a. Pour un aménagement et une architecture durables ;

- b. Végétaliser la ville ;
 - c. Des mobilités alternatives à la voiture ;
 - d. Agriculture et alimentation.
2. Une Ville résiliente et sobre.
 - a. Réduire la consommation d'énergie ;
 - b. Préserver les industries, minimiser les risques ;
 - c. La santé publique : au quotidien et face aux risques ;
 - d. Economie et emploi.
3. Une Ville informée et participative.
 - a. Pédagogie : harmoniser, développer et pérenniser l'apprentissage lié aux enjeux du 21^e siècle dès le plus jeune âge, et tout au long de la scolarité ;
 - b. Participation citoyenne.

Une bonne appréhension de la complexité de l'exercice a permis d'affiner les enjeux pour prendre en compte la nécessité de réduire l'exposition aux risques tout en préservant l'économie locale.

Le calendrier de la suite de la démarche :

Cette démarche citoyenne sera jalonnée par des temps clés. A ce jour, les services de la Ville mais également de la Métropole ont apporté leur analyse technique sur les propositions des citoyens. Forts de ces informations, le Maire et les élu.e.s feront prochainement une restitution aux membres de la Convention Citoyenne, avant une délibération précisant les engagements de réalisation de la Ville qui sera présentée lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2022. L'assemblée citoyenne aura notamment en charge de veiller à l'application des décisions prises.

Rouen citoyenne : création d'une assemblée citoyenne pour une participation renforcée des habitants

Les citoyens souhaitent être plus écoutés et mieux entendus. Ils souhaitent fournir leur avis et participer à l'action publique. La Ville est le territoire de proximité idéal pour expérimenter de nouveaux schémas de démocratie locale dans lesquels la citoyenneté de chacun.e peut se construire, s'exprimer et se renforcer.

Fort d'une convention citoyenne ayant ouvert la voie à ces nouvelles formes de participation, la Ville souhaite prolonger cette démarche et mettre en place une assemblée citoyenne pour une élaboration partagée des politiques publiques. Elle permettra d'ancrer la Ville dans le débat citoyen et de faire le lien entre l'intelligence collective citoyenne et la décision publique. En contribuant à une plus grande transparence, elle constitue un facteur déterminant de l'adhésion citoyenne

L'assemblée citoyenne aura pour objectifs de :

- Suivre et évaluer la mise en œuvre des propositions de la Convention Citoyenne retenues par le Conseil Municipal, en lien avec les services de la Ville et de la Métropole ;

- Porter la voix des initiatives citoyennes sur la Ville auprès des élus du Conseil Municipal ;
- Prendre part directement à la fabrique de la décision publique à travers la proposition de vœux et délibérations dont les élu.e.s du Conseil Municipal pourront se saisir s'ils le souhaitent ;
- Emettre un avis à la demande de la Municipalité sur des sujets précis qui concernent l'actualité de la Ville ou bien sur des sujets plus prospectifs ;
- Participer à l'évaluation des politiques publiques municipales ;
- Contribuer au portage du budget participatif : dès 2022, donner un avis sur les projets préalablement à leur sélection et accompagner les porteurs de projets ; à partir de 2023, participer également à la définition du contenu de l'appel à projets et à le faire connaître.

Cette assemblée sera composée symboliquement d'autant de membres que le Conseil Municipal, c'est-à-dire, de 55 membres à parité et sélectionnés comme suit :

- 14 citoyen.ne.s déjà volontaires, issus de la Convention Citoyenne ;
- 30 citoyenne.s volontaires, de plus de 16 ans, habitant à Rouen, recrutés via un formulaire présent sur le site internet, les réseaux sociaux de la Ville et proposé lors des ateliers de quartiers. En fonction du nombre de volontaires, une sélection par tirage au sort sera envisagée afin de respecter ce nombre de 30 ;
- 11 habitant.e.s de Rouen tiré.es au sort sur la liste électorale. Les personnes tirées au sort seront invitées à intégrer l'Assemblée citoyenne tout en conservant le choix de leur acceptation.

La durée de leur mandat est d'un an, renouvelable une fois pour une période d'un an, portant le mandat jusqu'à 24 mois. Le mandat de membre de l'assemblée citoyenne est incompatible avec tout mandat électif politique sur le territoire de la Métropole de Rouen. La qualité de membre de l'assemblée citoyenne s'éteint en cours de mandat en cas d'absences répétées aux assemblées plénières, réunions de travail, démission ou en cas de changement de situation ne permettant plus de justifier d'être un.e habitant.e de Rouen.

L'assemblée fonctionnera dès la première rencontre de lancement fin septembre, avec tout ou partie de ses membres, à partir de 40 personnes. Des campagnes de recrutements sur la base du volontariat et/ou par tirage au sort seront relancées afin d'atteindre les objectifs fixés ci-dessus.

L'assemblée citoyenne établira son propre règlement intérieur lors de sa mise en place et bénéficiera de l'accompagnement de la Direction des Transitions pour l'appuyer dans son fonctionnement et ses travaux. Son règlement intérieur sera mis en délibération lors d'un prochain Conseil Municipal.

Rouen, une ville exemplaire financièrement, qui utilise son budget pour répondre aux urgences sociales et écologiques

Approbation du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2021 : +18 millions d'euros de « bénéfice », et présentation du budget climat

Le compte administratif de l'exercice 2021, permet à la Ville de Rouen de se pencher sur les réalisations de l'année 2021 et sur l'exécution de son budget annuel. Pour 2021, la Ville de Rouen a dégagé 18.557.907,67€ d'excédent brut, c'est-à-dire de « bénéfices bruts ». Ce « bénéfice » est largement permis grâce à la maîtrise des dépenses en adéquation avec l'évolution des recettes de fonctionnement en augmentation.

L'approbation du compte administratif de la Ville de Rouen a été l'occasion de présenter la première évaluation climatique du budget. Il s'agit d'une méthode d'analyse du budget de la Ville selon l'angle des émissions de gaz à effet de serre (GES). La méthode retenue est celle de l'Institute for climate economics (I4CE). Avec cette méthode chaque dépense est analysée selon son impact sur les émissions de GES de la Ville de Rouen. Soient les GES baissent, sont neutres, ou augmentent. A terme, le but est de pouvoir utiliser cette analyse pour évaluer la cohérence des choix et des dépenses avec les objectifs climatiques et aider à la décision lors des choix budgétaires.

Adoption du budget supplémentaire de l'exercice 2022 du budget principal

Le budget supplémentaire de l'exercice 2022 permet d'ajuster les crédits votés au titre du budget primitif 2022 et d'effectuer la reprise des résultats de clôture au 31 décembre 2021.

Ce budget supplémentaire est également l'occasion de mettre à jour l'ensemble des inscriptions budgétaires nécessaires à la conclusion des opérations de refinancement de la dette de la Ville, initiées dès la présentation du budget primitif pour 2022.

Le budget supplémentaire de l'exercice 2022 du budget principal adopté est de 104.476.969,67€.

Ce budget supplémentaire permet la progression des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement en cohérence avec les projets menés par la Ville de Rouen en matière de transition social-écologique.

En fonctionnement, il est principalement marqué par l'inscription d'une somme s'élevant à plus de 8 Millions d'€ pour couvrir les besoins en énergie. Le renfort de l'aide aux associations est néanmoins intégré.

En investissement il permet la poursuite des travaux de rénovation thermique dans les bâtiments de la ville, le confortement des crédits pour la renaturation des cours d'école, et l'achèvement de la rénovation ambitieuse du cinéma l'OMNIA.



Rouen, une ville engagée dans la transition écologique

Conventions « Refuges » d'objectifs et de moyens avec les associations Ligue de protection des oiseaux et groupe mammalogique normand

La Ville de Rouen agit de manière ambitieuse pour le retour de la nature en ville, notamment dans le cadre de son « Plan de Renaturation ». Ainsi, la Ville soutient fortement les initiatives qui participent à la transition écologique et à la résilience du territoire.

La Ville de Rouen souhaite conventionner avec ces 2 associations pour inscrire cette démarche sur plusieurs de ses espaces verts (Square des Hirondelles, Parc Grammont, Jardin des Plantes, Jardin Saint-Sever, Jardin de l'Hôtel de Ville, Parc naturel urbain de Repainville...) et mettre en œuvre un plan d'actions pluriannuel qui pourra comprendre des études et inventaires, des animations et ateliers auprès du grand public, en lien avec les missions qu'elles développent.

Pour l'année 2022, le montant des subventions correspondantes envisagées est de 5.000 € pour GMN et 5.000 € pour LPO soit 10.000 € au total.

Convention de partenariat entre la Ville de Rouen et l'association « GUIDOLINE » pour la récupération de cycles trouvés sur la voie publique

La Direction de la Tranquillité Publique a la responsabilité du service des Objets Trouvés de la ville. Parmi ces objets, de nombreux cycles sont trouvés sur la voie publique, et conservés en attente d'être réclamés par leurs propriétaires.

Passé le délai de garde légal en vigueur, soit un an et un jour, les cycles non réclamés par l'inventeur, ainsi que par leur propriétaire, et non repris par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (D.N.I.D.) doivent être détruits.

Par ailleurs, la Ville de Rouen souhaite encourager les projets de développement durable qui favorisent la protection de l'environnement et la solidarité envers les populations défavorisées.

L'association « GUIDOLINE », qui possède deux ateliers sur l'agglomération rouennaise (à Rouen et à Sotteville-lès-Rouen), a pour but de valoriser le vélo et de permettre aux personnes en difficulté d'y avoir accès.

Pour cela elle récupère, en déchetterie et sous forme de don, des vélos pour éviter qu'ils ne soient détruits. Ces vélos sont soit démontés pour alimenter un stock de pièces d'occasion à disposition des adhérents, soit remis en état et révisés par les bénévoles et les salariés de l'association pour



ROUEN.FR

Cabinet du Maire

Contact presse

presse@rouen.fr

02 35 08 86 53



être vendus à un prix modique. Les adhérents peuvent réviser leur vélo ou ceux en stock, au sein des ateliers.

Ainsi, la Ville de Rouen remet à l'association « GUIDOLINE » : tous les cycles provenant de son service des Objets Trouvés, non réclamés par leur propriétaire pendant le délai légal en vigueur, non réclamés par l'inventeur et non repris par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (D.N.I.D.).

La Culture pour toutes et tous à Rouen

Renouvellement de la convention de partenariat avec l'école Michelet dans le cadre du fonctionnement des classes à horaires aménagés musique

Le Conservatoire de Rouen accueille depuis de nombreuses années les élèves des classes à horaires aménagés de l'école élémentaire Michelet. Pour l'année 2021-2022, 102 élèves sont inscrits en cursus C.H.A.M. Michelet repartis entre les classes de CE1 à CM2.

Les classes à horaires aménagés offrent, à des élèves motivés par les activités musicales, la possibilité de recevoir en complément de leur formation scolaire générale, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

Ce dispositif, prévu et autorisé par l'Education nationale, permet aux élèves de suivre en parallèle un enseignement général et un apprentissage musical soutenu au sein d'un établissement d'enseignement spécialisé comme le Conservatoire de Rouen.

Cela nécessite des aménagements d'horaires afin de rendre compatible ce double cursus scolaire et artistique.

Ces classes permettent aux enfants d'avoir des demi-journées libérées afin de suivre à des horaires mieux adaptés à leur rythme de vie un enseignement musical de qualité. L'organisation de ces classes fait l'objet de conventions entre les établissements scolaires et l'établissement d'enseignement artistique.

Depuis 2019, une convention précise les conditions d'accueil des élèves en cursus Horaires Aménagés Musique (C.H.A.M.) à l'école élémentaire Michelet. Cette convention, qui a lieu tous les trois ans, arrive à échéance. Avec l'adoption de cette délibération, la convention est réactualisée.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire

Contact presse

presse@rouen.fr

02 35 08 86 53



Rouen, une ville qui se transforme

Nouveau programme de renouvellement urbain : création de la zone d'aménagement concerté centralité Chatelet

La centralité du Châtelet est identifiée comme un secteur stratégique pour le renouvellement urbain du quartier. Ce lieu fédérateur pour les habitants, accueille le marché hebdomadaire et constitue un pôle de commerces et de services structurant à l'échelle des Hauts de Rouen.

Pourtant, cette centralité souffre d'une mauvaise image et de dysfonctionnements majeurs. Détérioré et enclavé, le centre commercial des années 60 peine à retenir les commerces de proximité et à attirer de nouveaux commerçants. L'absence de commerces et l'état délabré des bâtiments contribuent à renforcer le sentiment, partagé des habitants, d'un abandon de la Ville de Rouen.

La convention de renouvellement urbain, signée en janvier 2020, a prévu la démolition de l'immeuble Rousseau. La perspective de sa démolition a conduit à repenser le fonctionnement de la centralité et l'organisation du bâti et des espaces publics. Une clause de réexamen a été prévue dans le but de préciser le projet urbain sur ce secteur. Un dialogue avec les commerçants et propriétaires du centre commercial du Châtelet a été initié très tôt, par la Ville de Rouen, pour définir le projet.

Le projet de restructuration de la centralité du quartier a recueilli la validation du comité d'engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) le 4 octobre 2021.

Les nombreux échanges autour du projet ont globalement permis de conforter les enjeux urbains identifiés et partager avec les habitants l'intérêt d'une restructuration d'ampleur du centre commercial et de ses alentours.

L'enjeu de l'opération Centralité Châtelet est d'améliorer l'attractivité du quartier et de modifier l'image qu'il renvoie.

Les objectifs poursuivis par l'opération sont les suivants :

- Désenclaver et ouvrir vers les quartiers voisins ;
- Conforter la centralité du Châtelet et améliorer l'attractivité du pôle commercial et de services ;
- Mettre en valeur l'entrée de quartier ;
- Améliorer le cadre de vie, renforcer l'attractivité du quartier et améliorer l'offre en équipements.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire

Contact presse

presse@rouen.fr

02 35 08 86 53



Dans ce cadre, la Ville de Rouen lance une opération d'aménagement du Châtelet, qui porte sur un site de près de 4 ha. Son périmètre est délimité au nord par la limite communale avec Bihorel, à l'ouest par l'avenue de la Grand'Mare et à l'est par la rue Henri Dunant.

Le projet prévoit la reconfiguration complète du centre commercial autour de nouveaux ensembles immobiliers en R+1/+2, accueillant une programmation commerciale, de services et d'équipements. Le programme prévisionnel des constructions représente près de 5 000 m² de surface de plancher intégrant principalement le renouvellement de l'offre commerciale, mais aussi le poste de police, la relocalisation des services publics existants et une maison de santé.

Le projet de centralité s'organise autour d'une nouvelle place urbaine paysagée, bordée de commerces et d'équipements. Rendue possible par la démolition de l'immeuble Rousseau et des commerces en rez-de-chaussée, la création d'une nouvelle voie d'accès au quartier, apaisée sur le plan des circulations, permet de relier l'Avenue de la Grand'Mare à la rue Henri Dunant. La recomposition de la trame viaire permettra d'améliorer la lisibilité de l'entrée de quartier et réadresser les commerces sur les principaux flux.

Les espaces publics seront réaménagés autour des nouvelles constructions ainsi qu'autour de la Maison du Plateau, du supermarché Triangle, de l'immeuble Habitat 76 Ulysse et des immeubles Rouen Habitat : Perrin, 100 et 102 avenue de la Grand'Mare. La recomposition de ces espaces doit favoriser le vivre ensemble et la plus grande mixité sociale au sein du quartier. La tranquillité publique sera prise en compte lors de la conception de manière à prévenir les usages déplaisants. De nouvelles voies piétonnes et pistes cyclables seront créées afin de mieux relier les différents espaces.

Le projet se construit par étapes, de constructions en démolitions, de manière à permettre les transferts de commerces et services.

Le Conseil Municipal a décidé de créer la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) « Centralité Châtelet ».

Rouen, une ville à hauteur d'enfants

Convention partenariale entre la Ville de Rouen et l'association les NIDS-DITEP

La Ville de Rouen renforce sa démarche d'inclusion des enfants en situation de Handicap ou à besoins spécifiques sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Dans ce cadre, elle souhaite développer des partenariats stratégiques et opérationnels avec des acteurs de son territoire.



Cabinet du Maire

Contact presse

presse@rouen.fr

02 35 08 86 53



Le Dispositif Intégré Thérapeutique Educatif Pédagogique (D.I.T.E.P.) de la fondation Les Nids apporte son concours afin de mieux répondre aux besoins liés à l'inclusion des enfants en situation de handicap psychique ou exprimant des troubles du comportement.

Le D.I.T.E.P. propose des sessions de sensibilisations, des séances d'analyse de pratiques pour les professionnel/elles.

Ces propositions constituent de réelles ressources pour renforcer les compétences des animateurs et accompagner une dynamique inclusive au sein des écoles et des accueils de loisirs. Par ailleurs le DITEP peut accompagner la ville sur des journées thématiques autour de la question de l'accueil des handicaps et de l'inclusion.

Rouen, une ville qui soutient ses associations et sa jeunesse

Convention de partenariat entre la ville et les organismes de formation pour une aide financière à l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

Dans le cadre de sa politique enfance et jeunesse et en lien avec son Projet Educatif de Territoire (PEdT), la Ville de Rouen se doit de disposer d'équipes d'animation, sur les temps péri et extrascolaires, constituées d'animateurs.trices disposant d'une formation initiale qui permette d'exercer leurs missions conformément au cadre légal relatif aux Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.).

Ainsi, la Ville de Rouen doit veiller au recrutement et à la formation de nombreux animateurs.trices qui doivent disposer au minimum du niveau de compétences conféré par l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.).

En outre, ce brevet est une porte d'entrée vers les métiers de l'animation et il représente une clé d'évolution professionnelle et personnelle pour les jeunes.

Toutefois, le coût important de cette formation (entre 700 € et 1 000 € environ) pour les jeunes et leur famille est un facteur limitant l'accès aux emplois dans le domaine de l'animation socio-éducative.

C'est pourquoi, compte tenu des besoins forts exprimés en termes d'emploi et de formation, notamment dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, la Ville de Rouen a développé depuis plusieurs années un dispositif d'aide au financement du B.A.F.A.

Le dispositif « BAFA Citoyen », consiste à apporter une aide financière aux jeunes habitant un territoire Politique de la Ville, motivés par la formation au B.A.F.A.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire

Contact presse

presse@rouen.fr

02 35 08 86 53



Cette aide financière, entre 300 et 500 € selon les situations, est apportée en contrepartie d'un engagement citoyen : chaque jeune doit s'investir dans une démarche citoyenne en participant à des actions organisées par les services municipaux dans le domaine de l'animation.

Conscients des difficultés pour les jeunes à se former et des besoins des territoires, certains organismes de formation peuvent également proposer des réductions de tarifs sur les formations B.A.F.A., dans certaines conditions et en complément des aides des collectivités.

La Ville et les organismes souhaitent donc faire converger les efforts financiers et ainsi favoriser l'obtention du B.A.F.A. pour les jeunes les plus défavorisés, souhaitant acquérir une première expérience dans les métiers de l'animation socio-éducative.

Le partenariat entre la Ville de Rouen et les organismes de formation volontaires consiste en un engagement financier réciproque : lorsque la Ville accompagne un jeune dans le cadre de son dispositif BAFA Citoyen, l'organisme s'engage à son tour à accorder une réduction sur le tarif de la formation B.A.F.A. qu'il propose.

Chaque jeune demeure libre de choisir l'organisme de formation qui lui convient le mieux, notamment en fonction des dates et périodes de formation.

Cet accompagnement conjoint de la Ville de Rouen et de l'organisme de formation vise également à favoriser les formations en internat qui permettent l'apprentissage de la vie en collectivité mais qui s'avèrent plus onéreuses.

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur le site de la Ville de Rouen : <https://rouen.fr/seances-conseil-municipal>



ROUEN.FR

Cabinet du Maire

Contact presse

presse@rouen.fr

02 35 08 86 53